



Delta



Parapente



Cerf-volant



Kite & Wing



Boomerang

“Règles et visibilité – Logo Région Auvergne-Rhône-Alpes”

Ce tutoriel vous guide point par point pour indiquer correctement comment votre club respectera les obligations de visibilité liées à la subvention régionale.

1 Objectif de cette section

La Région Auvergne-Rhône-Alpes exige que tout bénéficiaire de subvention :

- affiche correctement le **logo officiel de la Région**,
- mentionne son soutien dans les communications,
- respecte sa **charte graphique**.

Cette section sert à expliquer où et comment vous le ferez.

2 Où trouver le logo et la charte de la Région

 Le logo et les règles d'utilisation sont disponibles sur le site officiel “Ma subvention” de la Région.

*Rubrique habituelle : **Communication / Logos Région**.*

(Ne contenant aucun contenu protégé, vous pouvez y accéder librement depuis votre espace Ma Subvention.)

3 Exemple de texte à recopier / adapter dans le formulaire

Notre club de parapente FFVL s'engage à respecter l'ensemble des règles de visibilité imposées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le logo officiel de la Région, conforme à la charte graphique, sera utilisé dans les supports suivants :

- **affichage sur les supports de communication du club (affiches, flyers, dossiers de présentation),**
- **publication sur nos réseaux sociaux (Facebook, Instagram),**
- **mention du soutien régional sur notre site Internet et nos newsletters,**
- **affichage sur la tente/stand du club lors des événements ou compétitions,**
- **intégration dans nos rapports d'activité et documents transmis à la Ligue.**

Nous veillerons au respect strict des proportions, couleurs et zones de protection du logo, conformément à la charte graphique fournie par la Région.

En cas de communication presse ou envoi de communiqué, la Région sera explicitement mentionnée comme partenaire financier du projet.

Vous pouvez simplement coller ce texte tel quel, ou ajouter :

- **la présence du logo sur les t-shirts bénévoles (si prévu),**
- **la présence sur un panneau au déco/atterro (si subvention liée à matériel/structure),**
- **la visibilité sur un événement précis (ex : compétition régionale).**

4 Checklist – Ce que la Région attend dans cette section

- ✓ **Logo utilisé sans modification**
- ✓ **Respect de la charte graphique (couleurs / marges / fond)**
- ✓ **Utilisation dans tous les supports financés par la subvention**
- ✓ **Mention du soutien dans la communication numérique**
- ✓ **Visibilité lors des événements (si applicable)**
- ✓ **Mention dans les documents FFVL liés au projet**

5 Exemples adaptés à différents projets de la Ligue

Cas 1 – Achat de matériel (voiles, radios, secours)

Le logo Région Auvergne Rhône Alpes sera affiché sur un panneau sur le terrain de l'évènement et dans toutes les publications présentant le matériel financé. Le matériel sera utilisé dans nos stages de la Ligue dont les supports contiendront la mention du soutien régional.

Cas 2 – Organisation d'une compétition

Le logo de la Région sera présent sur :

- *les banderoles et kakemonos sur site,*
 - *le livret ou la fiche pilote,*
 - *les communiqués de la Ligue,*
 - *les résultats publiés sur nos réseaux sociaux.*
-

Cas 3 – Actions jeunes ou handi-parapente

Le soutien régional sera mis en avant sur les flyers, affiches et publications présentant les actions, ainsi que dans les bilans pédagogiques transmis à la Ligue et aux partenaires.

6 Phrase finale recommandée

Vous pouvez conclure la section par :

Nous confirmons que toutes les règles de visibilité seront rigoureusement respectées et que la Région Auvergne-Rhône-Alpes sera valorisée à la hauteur de son soutien.